

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal ESCOUBEYROU, 1^{er} adjoint au maire.

Date de convocation : 18 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir(s) : 4

Votants : 13

Présents : ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-DELAGE-DESBORDES-DURAND-LEGROS

Pouvoirs : MASSY à DESVALOIS / DUBROQUA à DESBORDES / BRUNEAU à LEGROS / FIEYRE à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Alain DURAND

Délibération N° 2023/29

Objet : **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1**

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire à la suite d'un prélèvement fiscal non prévu, d'une part et du remboursement de l'acompte « filet de sécurité », la commune n'étant pas éligible, d'autre part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE la modification de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Article 60612 : - 3519, 00 €

Article 678 : + 2 704, 00 €

Article 7391178 : + 815, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 novembre 2023

Le premier adjoint au maire,

Pascal ESCOUBEYROU



Transmis au représentant de l'Etat, le
Mesures effectuées, le